



BIODIV'2050

Entreprises et biodiversité :
risques et opportunités

MISSION ÉCONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ

Numéro 7 - Juillet 2015

cdc
biodiversité

GRUPE
**Caisse
des Dépôts**



Concilier le développement économique que nous désirons et la biodiversité dont nous dépendons de façon vitale est un impératif, et les entreprises soucieuses de leur responsabilité sociale et environnementale doivent en tenir compte. Mais au-delà de cette responsabilité, parce qu'elle est partie intégrante des processus de production, la biodiversité peut être pour les entreprises une source de risques, parfois létaux, ou d'opportunités, parfois remarquables.

La biodiversité permet de créer de la valeur à travers deux leviers distincts, même s'ils sont liés :

→ d'abord, le levier des solutions naturelles ; nombre d'exemples, dont on trouvera ici un échantillon, montrent que la vie a su trouver au cours de milliards d'années de l'évolution, des solutions extrêmement efficaces, et économiquement compétitives, applicables dans nombre de secteurs, qui peuvent être utilisées par les entreprises pour améliorer les services et produits qu'elles proposent ;

→ en second lieu, à efficacité équivalente, la préférence de nos concitoyens pour les solutions qui valorisent, préservent, respectent la nature, confère aux entreprises qui agissent avec la nature et non plus contre elle, un avantage de marché face à leurs concurrentes.

La Tribune de Dominique Roques nous montre ainsi comment la société Firmenich, n°2 mondial des métiers de la parfumerie et des Arômes, mise, dans sa relation avec 300 000 fermiers fournisseurs, sur une approche de la biodiversité socialisée et territorialisée au niveau des processus de production. Une approche qui sécurise durablement les approvisionnements de l'entreprise, la différencie, et qui démontre de façon saisissante le lien puissant existant entre la biodiversité maintenue par les fermiers et celle de la palette des parfumeurs clients de l'entreprise.

Ainsi, après avoir abordé avec les succès que l'on sait les vastes continents de l'énergie, des infrastructures et de la mécanisation, puis plus récemment celui des systèmes d'information, nos sociétés sont aujourd'hui conviées à explorer celui des solutions naturelles. Il n'est pas moins prometteur que ceux qui l'ont précédé.

L'objet du présent numéro de BIODIV'2050 est de donner quelques clés pour engager cette expédition.

LAURENT PIERMONT
Directeur de la
Mission Economie de la Biodiversité

SOMMAIRE

TRIBUNE

4

Point de vue de Dominique Roques

Directeur Sourcing Produits Naturels, Firmenich

COMPRENDRE

7

Entreprises et biodiversité : risques, opportunités et leviers d'action

- Entreprises et biodiversité : typologie des relations et solutions
- Risques et opportunités liés à la biodiversité pour les entreprises

INVENTER

17

- Quand le secteur financier agit pour la biodiversité
- La Déclaration du Capital Naturel : point d'avancement
- Un nouveau label international pour valoriser les actions des acteurs privés en faveur de la biodiversité

INTERNATIONAL

20

- L'intérêt des infrastructures vertes face aux infrastructures grises : leçons tirées de quelques exemples dans le monde
- Les engagements du secteur privé à l'international en faveur de la non-perte nette ou de l'impact positif net sur la biodiversité : quelles avancées ?

INITIATIVES

23

- Sensibiliser les acteurs de l'entreprise : une initiative des CCI
- Améliorer le reporting des entreprises sur la biodiversité : état des lieux et recommandations de l'UICN France
- Lancement du CEEBIOS
- Les initiatives Entreprises et Biodiversité : ORÉE et EpE

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : **LAURENT PIERMONT**
RÉDACTEUR EN CHEF : **PHILIPPE THIÉVENT**

COORDINATION-CONCEPTION : **LÔRA ROUVIÈRE,**
EMMANUELLE GONZALEZ ET VINCENT HULIN
RÉDACTION : **AURÉLIEN GUINGAND, LÔRA ROUVIÈRE**

EDITION : **MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ**
GRAPHISME : **JOSEPH ISIRDI** – www.lisajoseph.fr
MAQUETTE : **PLANET 7 PRODUCTION**

CONTACT : meb@cdc-biodiversite.fr

BIODIV'2050 PRÉSENTE LES TRAVAUX EN COURS ET LES AVANCÉES DE LA MISSION ECONOMIE DE LA BIODIVERSITÉ. LA RUBRIQUE TRIBUNE ET LES ENCARTS «POINTS DE VUE» PERMETTENT AUX ACTEURS CONCERNÉS DE DONNER LEUR POINT DE VUE SUR LES SUJETS TRAITÉS. LES PROPOS QUI Y FIGURENT N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DES PERSONNES INTERROGÉES.

PHOTO DE COUVERTURE : © I-STOCKR





DOMINIQUE ROQUES
Directeur Sourcing Produits
Naturels, Firmenich

Quelles sont les relations qu'entretient votre activité avec la biodiversité et comment ces liens se matérialisent-ils ?

Firmenich est une entreprise qui crée et produit des parfums et des arômes à destination des marques, et commercialise les ingrédients qui servent à les produire. Elle s'approvisionne en quelques centaines de produits naturels différents, originaires de plus de 40 pays dans le monde, pour environ 170 familles de produits à vocation arôme ou parfum, comme l'essence d'orange, de menthe ou de rose par exemple. Numéro 2 mondial dans son domaine, l'entreprise Firmenich gère aujourd'hui un portefeuille important et très diversifié de produits naturels.

Dans la parfumerie 90% de nos approvisionnements en produits naturels proviennent de la petite agriculture (agriculture familiale). Par essence, notre entreprise est donc au cœur des problématiques de la prise en compte de la biodiversité. Firmenich s'approvisionne auprès d'environ 300 000 fermiers à

travers le monde, dans les milieux les plus divers : pays sub-tropicaux, forêts, zones arides...

Au sein de la division Achats, ma mission consiste à sécuriser l'approvisionnement des matières premières naturelles dont l'entreprise a besoin, par une approche responsable intégrant concrètement la dimension biodiversité.

Comment, selon vous, l'approvisionnement en matières premières naturelles peut-il favoriser la préservation de la biodiversité concernée ?

En ce qui concerne l'approvisionnement, à l'image de la société, nous sommes passés en une dizaine d'années d'une simple relation fournisseur/acheteur à des relations beaucoup plus riches, de type partenariales. Lorsque l'on traite avec la petite agriculture (souvent dans des pays fragiles), il est devenu caduc voire impossible de se contenter d'une relation classique de producteur/acheteur. Ce nouveau raisonnement consiste à dire qu'au-delà de l'achat, l'enjeu central est la connaissance et l'implication. Dans notre métier, la fonction d'acheteur se double désormais de la fonction de connaisseur des produits naturels et d'intervenant sur les filières de ces produits.

Notre chaîne d'approvisionnement type est constituée de fermiers qui cultivent ou collectent les matières premières naturelles, qui les vendent à un producteur qui est soit collecteur, soit transformateur, auprès duquel nous nous approvisionnons. Ceci représente la chaîne vertueuse. Certains produits peuvent, pour diverses raisons et suivant leur origine, nécessiter des maillons supplémentaires. Quoiqu'il en soit, la question de la biodiversité et de la pérennité de ces filières doit se poser tout au long de la chaîne.

Notre rôle est de connaître, de comprendre et d'analyser une série de comportements qui débute au niveau des communautés à l'origine de ces produits. En fonctionnant avec la petite agriculture, principalement en zone subtropicale, les communautés sont déjà des gestionnaires de biodiversité. Nous nous efforçons d'insérer notre demande et nos prélèvements, dans cette gestion existante de la biodiversité. C'est un élément fondamental et qui témoigne d'une nouvelle approche de nos métiers. Les approches plus classiques conduisent à beaucoup d'erreurs et se soldent souvent par un échec, à la fois moral et en termes de business.

Prendre en compte la biodiversité commence en se posant la question des modalités et des méthodes d'insertion de notre activité dans le contexte socio-économique local des communautés qui cultivent le produit. Notre arrivée est-elle un facteur de consolidation, favorable à la biodiversité, ou un facteur de déséquilibre ?

Le cas de la vanille en Ouganda est un exemple intéressant pour démontrer à quel point l'industriel, par un diagnostic et par des pratiques d'encouragement assez simples, peut être vertueux. En Ouganda, la vanille est cultivée par des familles qui possèdent entre 1 et 1,5 ha en polyculture. Nous avons constaté, depuis quelques années, une tendance à la baisse de la production. A partir de ce constat, le bon diagnostic ne peut être fait que par le partenaire local, c'est-à-dire mon fournisseur qui achète, transforme et vend cette vanille, et les solutions sont apportées collectivement. En Ouganda, la qualité de la relation avec notre partenaire local nous a permis de comprendre les motifs de la diminution de la production : la trop grande fluctuation des cours de



© Globalpix

la gousse de vanille. Le plan d'action a donc consisté à encourager les fermiers à planter du café (qui se marie bien avec la culture de la vanille). Les plants de café sont financés par une prime que nous versons au-dessus du prix de marché de la vanille. Cela a pu fonctionner uniquement grâce à cette relation de partenaires basée sur deux points clés : la confiance et l'implication conjointe.

Cet exemple montre comment, pour consolider l'approvisionnement en vanille, nous avons aussi consolidé une approche biodiversité. Nous l'encourageons tout en rendant un vrai service au business. L'objectif premier reste le développement de la ressource, mais en suivant cette approche, les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux sont multiples au niveau local. Dans notre métier, compte tenu de la nature de l'activité et du tissu sur lequel elle s'appuie à l'origine, la pérennisation des filières et la sécurisation des produits passent très souvent par des actions pro-biodiversité.

La question de fond est de s'interroger sur la pérennité des filières et de se projeter dans dix ou quinze ans : est-ce que les enfants des fermiers pratiquant la petite agriculture vont continuer à produire les ressources dont nous avons besoin ? Les enjeux sont autant socio-économiques que de maintien de la biodiversité. Les choix qui s'offrent à nous sont limités. Seuls 10 % des matières premières végétales que nous sourçons peuvent être produites de manière industrielle. Donc, si nous ne répondons pas à ces enjeux, 90 % de la diversité de notre gamme pourrait disparaître. Le maintien du modèle de petite agriculture a donc toute son importance.

Dans notre métier, la biodiversité est représentée à travers la palette du parfumeur. Aujourd'hui la palette que nous proposons est composée de 500 ingrédients. Ma responsabilité est de faire en sorte que cette « biodiversité de palette » ne rétrécisse pas. Pour cela, nous devons agir.

Quel intérêt peut-il y avoir, pour une entreprise qui s'approvisionne directement en ressources naturelles, à se préoccuper du milieu naturel qui produit cette ressource plutôt que de sécuriser uniquement la ressource elle-même ? Et quels sont les enjeux liés à la contribution des communautés locales pour cette préservation ?

Il est crucial d'aborder la question de la durabilité à travers l'approche du milieu qui produit la ressource naturelle plutôt que de la ressource elle-même. Nous devons nous inscrire dans la réalité de ce milieu.

Dans notre secteur, la ressource la plus emblématique parce que la plus fragile est l'arbre, car il se situe dans le temps long. Le parfum est dans le temps court, il faut donc parvenir à trouver un équilibre. Le métier ne manque pas d'exemples de ressources qui, du fait d'une surexploitation, ont été épuisées ou quasi-épuisées. Ceci peut expliquer aussi les nouvelles approches que nous adoptons. ➔

↳ Un des cas les plus emblématiques concerne le bois de santal. Pour faire un arbre à santal qui procurera une bonne essence, il faut qu'il soit âgé de 40 ans avant d'en extraire l'essence aromatique. Pour diverses raisons, les arbres de santal ayant la maturité suffisante ont été surexploités. Ceci a eu pour conséquence l'exploitation d'arbres de 25 ans, puis la distillation d'arbres de 15 ans tout en essayant de développer en parallèle la création de molécules à odeur santalée. Mais là, ce sont les parfumeurs qui nous rappellent à l'ordre, car pour eux, l'odeur du santal naturel reste irremplaçable !

L'objectif est double : maintenir à la fois la biodiversité de notre palette et la biodiversité des fermiers ou des communautés locales qui produisent. Pour cela, il est nécessaire d'avoir en intermédiaire des partenaires locaux qui garantiront les meilleures conditions pour la réalisation de cette production. C'est une démarche relativement neuve dans l'industrie : nous allons au-delà d'une approche par l'optimisation des coûts.

En outre, les communautés locales sont les garantes de la préservation du milieu qu'elles exploitent. La recherche d'une alternative à l'agriculture familiale ou d'industrialisation de ces filières est légitime voire tentante. Mais l'expérience nous montre que, en général, cela ne fonctionne pas.

Si nous prenons l'exemple d'une ressource cultivée et distillée pour la parfumerie tel que le Patchouli en Indonésie, qui représente une production de 1 000 tonnes par an, beaucoup de tentatives ont été faites pour rationaliser et industrialiser la production. Mais, aujourd'hui, ce sont toujours 60 000 fermiers indonésiens qui le produisent. Cela ne signifie pas que ce soit impossible, mais que le résultat, en termes de coût ou de sécurisation de la filière est, en général, toujours favorable à la petite agriculture.

Bien sûr le revers de la médaille est que dans un monde en mutation rapide, l'avenir de cette petite agriculture peut paraître incertain, notamment face à l'exode rural. Mais, en adoptant une vision positive, on réalise qu'il est possible d'agir. Notre industrie a les capacités de payer les produits à leur juste prix avec des engagements à terme pour contribuer à la pérennisation de ces filières en réduisant la précarité des revenus pour les générations de fermiers à venir. Et pour les filières menacées, il convient d'être pragmatique :

- ▶ accepter de payer plus cher la ressource pour continuer à proposer ce produit ou,
- ▶ arrêter de travailler avec ce produit car ce ne serait pas rentable économiquement, en misant sur la recherche de molécules de remplacement (lorsque c'est possible).

Je reste convaincu que nous n'allons pas vers l'industrialisation de nos filières, ce qui sera *in fine* le meilleur garant de la préservation de la biodiversité. Les gagnants dans notre secteur, seront donc ceux qui réussiront à créer et à développer au mieux ces filières vertueuses. L'avenir des produits aromatiques reste dans la petite agriculture.

En termes d'opportunités de marché, quelle est, selon vous, l'importance accordée par vos clients à la préservation de la biodiversité ? Est-ce que vous percevez une demande spécifique, voire croissante ?

Depuis une petite dizaine d'années nos clients nous interrogent de plus en plus sur la durabilité (« *sustainability* ») de nos filières et de nos produits. Les motifs sont variables, mais dans de nombreux cas, en particulier dans la parfumerie qui travaille beaucoup sur l'image de marque, le client souhaite une belle histoire autour de l'origine des matières qui composent son produit. Cette curiosité et cet appétit pour le produit à l'origine est un phénomène nouveau, majeur et massif. Si cette

démarche peut paraître superficielle, elle a pour effet de remettre le producteur et le produit à l'honneur. Certains clients sont même prêts à s'impliquer, en participant à des programmes à la source, pour faire plus et mieux.

Aujourd'hui, la parfumerie est en forte évolution : les habitudes du consommateur évoluent, les prix paraissent élevés, les marchés sont volatils. Il semblerait qu'il y ait un réel consensus sur le fait que l'avenir du parfum passera par la remise à l'honneur des matières premières qui le composent. La qualité et la manière dont ont été produits ces matières premières sont devenues des facteurs différenciant, en particulier pour les marques prestigieuses et les produits de luxe.

Nous sommes donc potentiellement des ambassadeurs bien placés pour cette prise en compte de la biodiversité dans l'activité des entreprises. Je suis optimiste, aujourd'hui un grand nombre d'entreprises veut montrer son implication sur ces questions. Ces initiatives sont très diverses, mais ce qui importe ce sont les effets positifs qui en découleront. De grands groupes s'engagent et se fixent des objectifs ambitieux comme nos clients L'Oréal ou Unilever par exemple.

Pour résumer, la Parfumerie me paraît être un secteur dont l'évolution peut contribuer significativement à traduire le goût et les attentes du public en opportunités de business basées sur le renforcement de la biodiversité.

Faire découvrir et mettre en avant l'incroyable richesse des plantes aromatiques et la diversité des origines et des communautés qui se dédient à ces ressources, c'est proposer une facette nouvelle et très attractive qui enrichit notre métier et qui va renforcer sa crédibilité et son pouvoir de séduction. ■

COMPRENDRE

ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : RISQUES, OPPORTUNITÉS ET LEVIERS D'ACTION



Lorsque la question de la préservation de la biodiversité est évoquée, l'une des premières réactions du monde économique consiste à associer cette notion complexe aux aires protégées et aux espèces remarquables. Le lien avec l'entreprise paraît alors ténu, voire inexistant, et limité à la sphère de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Cette idée, encore bien ancrée aujourd'hui, est fondée sur une vision réductrice de ce qu'est la biodiversité et de son utilité, au sens économique du terme, pour les sociétés humaines. En effet, la biodiversité n'est pas seulement une collection d'espèces. Ce n'est pas non plus une considération environnementale à prendre en compte parmi d'autres. La biodiversité est, simplement et avant tout, le tissu vivant de la planète, un réseau constitué durant des milliards d'années, dont les interrelations et la dynamique sont à la base du fonctionnement de l'ensemble des écosystèmes. Or, la majorité des secteurs de l'économie utilisent, directement ou indirectement, les ressources naturelles et les services écosystémiques tirés de ces écosystèmes et de leur fonctionnement. S'il est vrai que la biodiversité s'érode, alors les

secteurs qui en dépendent sont en risque. A l'inverse, ils peuvent bénéficier d'opportunités si celle-ci s'améliore.

C'est à partir du début des années 1990, dans le sillage des conventions internationales sur l'environnement, que les prémices d'un changement de positionnement du secteur privé sur le sujet ont commencé à transparaître, sous un angle de RSE. Ces conventions ont acté l'idée d'utilisation durable des ressources naturelles comme moyen de conservation de la biodiversité et de la démocratisation du concept de la responsabilité sociale, puis sociétale, des entreprises. Cette montée en puissance de la RSE est concomitante de l'émergence d'une demande sociale de nature, impactant les modes de consommation, et d'un renforcement des cadres réglementaires, obligeant les entreprises à mieux prendre en compte l'environnement dans leurs modes de production et leur modèle de développement. Si la biodiversité reste encore le parent pauvre des problématiques environnementales, notamment par rapport au climat, il n'en reste pas moins que la nécessité de réduire ses impacts directs et de mettre en évidence ses « externalités », notamment

en matière de services écosystémiques, se renforce peu à peu pour l'entreprise. Par ailleurs, la dépendance aux services écosystémiques est en passe de devenir un enjeu stratégique ayant une véritable matérialité commerciale et financière.

Les activités des entreprises constituent aujourd'hui environ 60 % du PIB mondial⁽¹⁾ et sont à l'origine d'une part importante des pressions exercées sur les écosystèmes. Les évolutions des modes de production et de consommation, qui se nouent et se renforcent mutuellement, invitent à repenser la manière dont les acteurs privés, en recherchant leur intérêt propre et en répondant à cette nouvelle demande sociale, peuvent participer à la préservation de la biodiversité et à son financement. Renverser la tendance actuelle à l'appauvrissement de la biodiversité devra ainsi passer par un renouveau de l'appréhension des relations des entreprises avec la nature. Cela nécessite de clarifier, secteur par secteur, aussi bien l'intérêt des entreprises à agir en faveur de la biodiversité que les solutions concrètes pour l'action.

(1) Selon la Banque Mondiale.

→ Entreprises et biodiversité : typologie des relations et solutions

S'interroger sur l'intérêt de l'action en faveur de la biodiversité pour une entreprise nécessite en premier lieu d'analyser le type de relations que celle-ci entretient avec elle. Par définition, ces relations avec la biodiversité sont très variables en fonction du secteur économique considéré : une entreprise du secteur du BTP n'aura pas les mêmes impacts, besoins et attentes en la matière qu'une exploitation agricole ou qu'un acteur de la filière du tourisme. Ainsi, **en fonction du type de liens, trois catégories principales d'activités peuvent être mises en évidence : les activités dont le cœur de métier est basé sur l'exploitation des ressources naturelles renouvelables ; celles qui nécessitent de dégrader ou détruire la nature ; celles qui ne l'exploitent ni ne la détruisent, mais qui peuvent composer avec elle**⁽²⁾. Il existe par ailleurs des activités qui n'entretiennent qu'un lien très indirect avec la biodiversité, et qui n'entrent donc pas dans les catégories précédentes. Pour ces dernières, comme les activités de service (information, communication, conseil...) ou les activités juridiques et comptables par exemple, les impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité sont beaucoup moins tangibles. Si elles ne sont pas source de pressions directes sur la biodiversité, les entreprises de ces secteurs peuvent tout de même participer à la construction et à la mise en œuvre de la transition écologique.

Les activités qui exploitent la biodiversité

Cette catégorie regroupe des secteurs qui exploitent directement des ressources naturelles renouvelables,

(2) A noter que certaines activités peuvent être classées dans plusieurs de ces catégories, en fonction du segment de l'activité considérée. Dans ce cas, raisonner en termes de cœur de métier permet d'identifier la catégorie la plus pertinente.

comme l'agriculture, la sylviculture ou la pêche, et des secteurs qui les exploitent indirectement via leur chaîne d'approvisionnement, comme l'industrie du papier, de l'agroalimentaire ou de la cosmétique. Or, la surexploitation des ressources naturelles est l'une des causes majeures de dégradation de la biodiversité. L'enjeu réside ici dans la préservation de la capacité du milieu à produire cette ressource et dans l'exploitation durable de celle-ci, en la considérant non pas comme un stock figé avec une productivité biologique linéaire, mais plutôt comme la composante d'un ensemble complexe, l'écosystème, dont la dynamique réagit sous l'effet des interactions entre les multiples espèces qu'il abrite (cf. encart).

Pour ces activités, la solution est de veiller à une exploitation durable de la ressource et à la préservation de l'écosystème qui

la produit. La traduction commerciale de cette exploitation durable consiste à faire certifier ou labelliser les modes de production, ou à s'approvisionner avec des produits certifiés le long de la chaîne de valeur, et à communiquer sur cette action. Ces certifications ou labellisations peuvent permettre d'accéder à des marchés de niche, et ce, d'autant plus que les labels se basent sur des standards d'exigence élevés. Les labels ayant un niveau d'exigence plus souple, avec un surcoût moins élevé, peuvent cependant toucher une clientèle plus large.

Si la différence entre consentement à payer hypothétique et achat effectif est réelle, il n'en reste pas moins que les marchés de produits certifiés sont en forte croissance. Les consommateurs valorisent de plus en plus les produits ou services des entreprises qui soumettent leurs processus

La surpêche et son impact socio-économique

30 % des réserves halieutiques au niveau mondial sont en état de surexploitation aujourd'hui (FAO, 2014). La pêche à la morue au Canada est un exemple emblématique du coût de cette surexploitation. Pendant plus de 500 ans, les eaux situées au large des régions de Terre-Neuve et du Labrador ont été l'une des plus riches zones de pêche commerciale au monde. Les techniques traditionnelles de pêche (palangre, filet maillant côtier de petite taille) permettaient alors des volumes de capture conséquents (environ 200 000 tonnes par an à la fin du XIX^e siècle) tout en assurant la reconstitution des stocks et la sélectivité des prises. Mais l'apparition de techniques de pêche intensive en eau profonde (chalutage) dans les années 1960 a provoqué deux hausses brutales des captures qui, conjuguées à l'augmentation des prises accessoires et aux spécificités de la dynamique de l'espèce, ont été suivies de deux effondrements consécutifs de la production, pour arriver à une série de moratoires d'interdiction de la pêche dès 1992. Ces moratoires peinent encore aujourd'hui à entraîner une reconstitution de la ressource. L'arrêt brutal de la pêche à la morue a été particulièrement difficile pour l'ensemble de l'économie régionale, structurée autour de la filière (secteurs du mareyage, transformation et commercialisation des produits de la mer...), et a entraîné la disparition de près de 40 000 emplois et la mise en place d'aides à la reconversion par le gouvernement fédéral à hauteur de plus de 3 milliards de dollars canadiens, selon la FAO.

d'approvisionnement et de production durable à une vérification par un tiers, que celle-ci soit réalisée par des organismes certificateurs agréés ou dans le cadre de partenariats avec des organisations non gouvernementales. Quelques exemples :

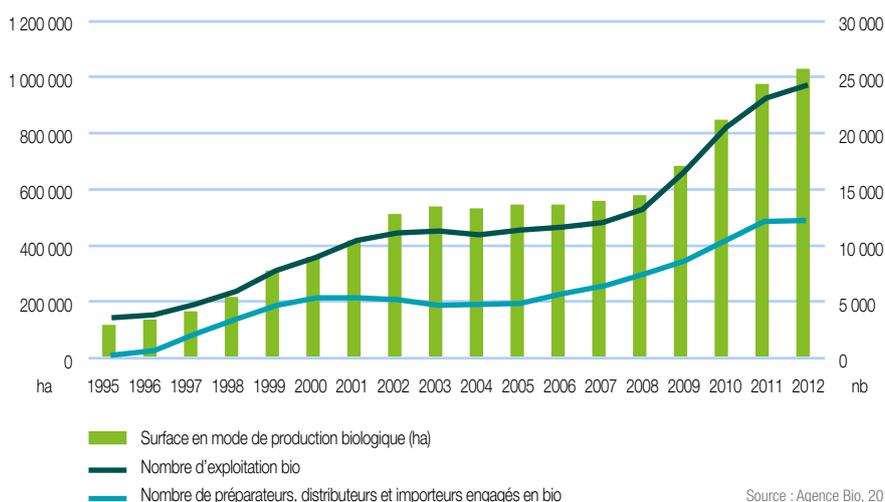
→ Dans le domaine de la pêche, les produits de la mer certifiés MSC (*Marine Stewardship Council*) représentaient 10 % du total mondial des captures sauvages en 2014. La certification « Chaîne de Garantie d'Origine », obligatoire pour les entreprises de chaque maillon de la chaîne de valeur des produits MSC pour en assurer la traçabilité, est détenue par des entreprises présentes dans 64 pays et les produits labellisés sont disponibles dans 102 pays (contre respectivement 41 et 79 en 2010) (MSC, 2014).

→ En agriculture biologique, les surfaces agricoles utiles labellisées ont désormais dépassé le million d'hectares en France (Agence Bio, 2013). En 20 ans, elles ont été multipliées par 9. Le nombre d'entreprises de transformation et de distribution certifiées bio a, quant à lui, été multiplié par 20 en 10 ans. Les dépenses totales en produits bio pour la consommation en 2012 ont atteint 2 milliards d'euros, dont les 3/4 issus de produits français, soit un marché qui a quadruplé en valeur depuis 1999 (*ibid.*).

→ Concernant l'industrie cosmétique, d'une part, le marché des produits naturels est marqué par un fort accroissement de la demande stimulé par une certaine méfiance des consommateurs vis-à-vis des substances issues de la pétrochimie. D'autre part, la demande de produits cosmétiques bio, dont les ingrédients sont issus au moins partiellement de l'agriculture biologique, est en forte croissance⁽³⁾. Ainsi, le marché français des cosmétiques naturels et bio a crû à un rythme annuel d'environ 25 % entre 2005 et 2011, à comparer avec une croissance de 4 % pour la cosmétique conventionnelle (Deloitte, 2012). Si la croissance s'est quelque peu atténuée par la suite, le marché a atteint tout de même 395 millions

(3) L'obtention des labels COSMEBIO (BIO et ECO), qui font référence sur le marché européen, nécessite le respect de plusieurs critères sur la composition des produits : minimum 95 % d'ingrédients naturels ou d'origine naturelle pour les deux labels, respectivement 95 % et 50 % d'ingrédients végétaux issus de l'agriculture biologique au minimum et respectivement 10 % et 5 % de l'ensemble des ingrédients issus de l'AB au minimum, les produits cosmétiques étant composés souvent de 50 à 80 % d'eau, par définition non certifiable.

L'agriculture biologique en France



d'euros en 2013, même si la part totale du bio reste encore faible sur le marché de la cosmétique, environ 3 % (COSMEBIO, 2014). La demande, portée historiquement par des consommateurs avertis et engagés, s'est élargie à une clientèle plus nombreuse et plus exigeante en matière de prix. En parallèle, le paysage concurrentiel du secteur est passé de quelques PME pionnières distribuant leurs produits dans des magasins spécialisés à des marques de distributeurs dédiées aux produits bio ou à des entreprises issues de la cosmétique conventionnelle qui proposent désormais des gammes bio dans les moyennes et grandes surfaces.

Néanmoins, la multiplicité des labels ou des certifications, quel que soit le secteur d'activité, ne facilite ni la prise de décision de la part des entreprises ni la visibilité de leurs actions du point de vue des parties prenantes. Au-delà se pose la question de l'inclusion de la préservation de la biodiversité parmi les divers objectifs environnementaux et/ou sociaux de ces labels et dans les cahiers des charges. En effet, si l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources est, en général, un prérequis pour l'obtention d'un label ou d'une certification environnementale, cela n'inclut pas automatiquement que ces pratiques ont un impact positif sur la biodiversité.

Une étude du PNUE sur 36 standards⁽⁴⁾ et certifications environnementales reconnus au niveau international dans 8 secteurs d'activité différents (agriculture, pêche, sylviculture, extraction minière, tourisme, finance...), fait état de cette diversité des approches en matière d'intégration de la biodiversité (UNEP-WCMC, 2011). La mention de différentes composantes de la biodiversité (espèces, habitats, aires protégées...) a été appréciée en fonction des standards et des secteurs, de même que celle des pressions qui pèsent sur la biodiversité et des mesures proposées pour les atténuer. Si la mention des espèces menacées reconnues au niveau international est réalisée dans la plupart des cas (83 % des standards), celle des espèces menacées au niveau national l'est seulement dans un peu moins de la moitié (44 %). La quasi-totalité des standards (94 %) recommandent des mesures pour la protection des espèces. 86 % des standards reconnaissent la notion d'espaces protégés (nationaux ou internationaux), mais moins d'un quart recommandent de ne pas opérer dans leur périmètre. Enfin, peu de standards font explicitement référence à l'idée de restauration d'habitats et la notion récente de « non-perte nette de biodiversité » est présente dans seulement 17 % d'entre eux.

(4) La notion de « standards » est définie ici comme étant un ensemble d'exigences devant être remplies en termes de conditions de production pour les entreprises, dont la mise en œuvre est audité par un organisme tiers, et qui engendrent des bénéfices au sens large (hausse des ventes, autorisation d'exploitation, accès aux marchés, accès à des financements...) pour les entreprises qui s'y soumettent.

→ Si la prise en compte de la biodiversité est donc variable en fonction des certifications et labels sectoriels, il n'en reste pas moins que ces solutions figurent à ce stade parmi les plus pertinentes pour les entreprises de cette catégorie qui doivent simplement opter pour le cahier des charges ayant un impact nul, voire positif, sur la biodiversité.

Les activités qui entraînent une destruction de la nature

Cette catégorie regroupe les entreprises des secteurs de l'aménagement du territoire et des infrastructures, ainsi que de l'extraction de ressources non renouvelables. La destruction d'habitats engendrée par ces activités constitue l'une des principales pressions sur la biodiversité mondiale. Dans un monde où tout développement nécessite une part incompressible d'artificialisation des milieux, même minime, la solution pour les entreprises de ces secteurs consiste à modérer les besoins en espace, en énergie et en matières premières, et à appliquer la séquence « Éviter-Réduire-Compenser » : éviter les impacts des projets sur les milieux naturels, puis réduire les impacts inévitables et, enfin, compenser les impacts dits résiduels. Cette séquence, portée au niveau international par l'initiative BBOP (*Business and Biodiversity Offsets Programme*), devient progressivement une norme qui se généralise.

La compensation écologique existe dans 70 pays à ce jour, sous des formes très diverses (MEB, 2014). Si la complexité du vivant empêche bien évidemment toute substituabilité parfaite entre les milieux détruits et les milieux restaurés, l'action reste possible grâce au génie écologique, sous réserve que les métriques d'équivalence écologique soient socialement acceptables. En France, c'est la nature des impacts résiduels des projets qui atteste si ces derniers doivent faire l'objet de mesures compensatoires proposées par les maîtres d'ouvrage, puis validées par les services instructeurs de l'Etat. Les secteurs concernés sont

nombreux et les projets peuvent être de nature et de taille multiples : infrastructures linéaires de transport, zones d'activité et d'aménagement concerté, extensions portuaires, barrages hydroélectriques... Par exemple, après évitement et réduction des impacts, la construction de l'autoroute A65 entre Pau-Langon, sur une emprise de 1 600 ha dont 450 ha de milieux naturels, a conduit à des obligations de compensation sur 1 372 ha d'habitats concernant une dizaine d'espèces (Vison d'Europe, Loutre, Chauve-souris, Cistude d'Europe, Ecrevisse à pattes blanches...) à restaurer et maintenir sur 60 ans. Autre exemple de taille beaucoup plus modeste : la construction d'un Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (Ehpad) à Etampes. D'une emprise de 1,6 ha dont 0,83 ha aménagés, ce projet a fait l'objet d'obligations de compensation prévoyant la restauration et la gestion de milieux humides sur 1,3 ha minimum, ainsi que l'entretien d'une zone humide préexistante sur une surface de 0,53 ha, le tout sur une période de 5 ans.

L'obligation de conduite d'études d'impact environnemental est ancrée dans les pratiques des maîtres d'ouvrage en France, mais la définition de mesures compensatoires ainsi que les modalités de leur mise en œuvre (recherche de terrains éligibles, sécurisation, définition de plans de gestion, travaux de génie écologique...) et de leur suivi sont encore loin d'être systématiques et robustes. Or, le coût réel de la mise en œuvre de la compensation, très variable en fonction de la nature et de l'emprise des impacts résiduels sur la biodiversité, peut remettre en cause le modèle économique d'un projet et conduire à un risque financier ou de réalisation élevé. Il doit donc être anticipé en amont du cycle de projet par les entreprises. C'est seulement dans ces conditions que le coût de la compensation joue pleinement son rôle incitatif d'évitement et de réduction des impacts sur la biodiversité.

Les activités pouvant avoir des synergies avec la biodiversité

La troisième et dernière catégorie d'activité regroupe l'ensemble des entreprises dont le cœur de métier ne nécessite ni utilisation directe de ressources naturelles ni destruction de la biodiversité, mais révèle tout de même des liens avec elle. Ici, les réponses se basent sur la recherche de synergies entre l'activité de l'entreprise et les processus naturels. Les secteurs du tourisme, de l'énergie, du traitement des déchets ou de l'eau en font notamment partie.

Les entreprises de ces secteurs qui choisissent d'intégrer la biodiversité dans leurs stratégies et modes de production peuvent se différencier par rapport à leurs concurrents, asseoir un positionnement sur des marchés en forte croissance, et/ou répondre à une demande de clients pour qui l'environnement figure désormais parmi les facteurs de choix de produits ou services. La diversité des secteurs concernés empêche les solutions toutes faites, mais les exemples de synergies sont nombreux.

Dans le secteur du traitement des eaux usées, un consortium de partenaires (entreprises, universités...), coordonné par le groupe Suez Environnement, a travaillé entre 2012 et 2015 sur le développement et l'industrialisation de zones de rejet végétalisées en sortie de stations d'épuration des eaux usées (STEP). Le projet ZHART (zones humides artificielles), qui prolonge le projet de site pilote de « Zone Libellule » (Zone de Liberté Biologique et de Lutte contre les Polluants Emergents) initié en 2009 par la Lyonnaise Des Eaux dans le département de l'Hérault, vise à lutter contre les micropolluants (perturbateurs endocriniens, résidus médicamenteux, pesticides...) rejetés en aval des STEP et dont les concentrations sont souvent inférieures aux limites de détection. Ces zones humides artificielles, composées de différentes zones de végétation successives aux capacités de



© Aleksander

traitement complémentaires, permettent d'épurer naturellement les eaux usées, forment des zones tampons entre la station d'épuration et le milieu naturel et servent d'habitat pour la biodiversité locale. Ce projet vise la création à terme, en France, de 35 ZHART d'une taille moyenne de 5 hectares (Commission Européenne, 2015).

→ Le secteur du tourisme, particulièrement dynamique au niveau mondial, est composé d'une myriade d'activités diversifiées (hébergement, restauration, prestataires de services, activités culturelles et de loisirs...) et est intimement lié à d'autres secteurs (transports, agriculture, construction...). Depuis le début des années 1990, le sous-secteur de l'écotourisme, défini comme « une forme de voyage responsable dans les espaces de nature préservant l'environnement, améliorant les conditions de vie des populations locales et favorisant l'interprétation et l'éducation » par la Société Internationale pour l'Écotourisme (TIES) en 2015, est encore plus dynamique et prometteur. On estime que depuis les années 2000, le marché de l'écotourisme croît à un rythme trois fois plus élevé que celui du tourisme dans son ensemble. Pour un pays comme la France, première destination au monde des touristes internationaux en termes d'arrivées (85 millions en 2013), 3^e mondial en termes de dépenses (42,7 millions d'euros) et

pour lequel le tourisme représente 7,4 % du PIB national (consommation des touristes français comprise) et plus d'un million d'emplois, cette tendance revêt une importance particulière⁽⁵⁾. Ainsi, dans un souci de compétitivité et de maintien d'une position de force au niveau international, les nombreuses entreprises du secteur (près de 300 000 en 2012) se doivent d'intégrer cette évolution des profils de consommation⁽⁶⁾. Environ 30 % des séjours et nuitées touristiques sont réalisés désormais dans des espaces naturels en France. De par la grande diversité des paysages au carrefour de plusieurs zones biogéographiques, la visite de sites naturels est l'une des trois principales activités touristiques pour 8 % des séjours et 11 % des nuitées. Enfin, le nombre d'entreprises et sites labellisés dans le cadre des multiples écolabels touristiques (La Clef Verte, l'Ecolabel européen, les gîtes panda du WWF et de Gîtes de France, Pavillon Bleu, Green Globe...) est en augmentation constante, attestant de la dynamique du secteur.

Ces quelques exemples d'activités basées sur l'utilisation des processus naturels attestent de la montée en puissance des enjeux biodiversité pour certains secteurs dont le cœur de métier peut sembler au

(5) Chiffres clés du tourisme, Direction Générale des Entreprises, 2014.

(6) *Ibid.*

premier abord quelque peu éloigné de la thématique, mais au sein desquels des entreprises pionnières se positionnent.

Risques et opportunités liés à la biodiversité pour les entreprises

Les interrelations entre les entreprises et la biodiversité sont à l'origine de risques et d'opportunités qu'il est dans l'intérêt propre des acteurs d'identifier, d'évaluer et de gérer/saisir en conséquence. Les risques, quelle que soit leur nature, sont principalement liés à la non-prise en compte de la biodiversité dans les stratégies, projets et modes de production des entreprises. Les opportunités liées à la biodiversité ne se résument pas, quant à elles, à une simple politique de réduction des risques, mais supposent d'aller au-delà, en mettant en place des approches volontaires fondées sur le recours aux solutions naturelles comme levier de création de valeur ou répondant à la demande sociale de nature émanant des consommateurs. Les niveaux de risques et d'opportunités peuvent être variables en fonction du secteur d'activité considéré et sont décorrélés entre eux. Le tableau 1 (page suivante) donne un aperçu de ces niveaux de risques et d'opportunités pour un ensemble non exhaustif de



COMPRENDRE

ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : RISQUES, OPPORTUNITÉS ET LEVIERS D'ACTION

Tableau 1 : Type de risques/opportunités liés à la biodiversité

		Marché		Coûts		Image/réputation		Réglementaire		Financement		Inspiration	
		Risques	Opportunités	Risques	Opportunités	Risques	Opportunités	Risques	Opportunités	Risques	Opportunités	Risques	Opportunités
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES RENOUVELABLES	Directe												
	Agriculture	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Sylviculture, exploitation forestière	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Pêche, aquaculture	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Indirecte												
	Industries agroalimentaires	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Industries de l'habillement, du cuir, de la chaussure et du textile	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Industrie du papier et du carton	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Travail du bois, fabrication de meubles, imprimerie	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Industries de la cosmétique	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
Industrie pharmaceutique	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	
Commerce de gros/commerce de détail	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ENTRAÎNANT LA DESTRUCTION DE LA NATURE	Industries extractives (hydrocarbures, minerais, houille...)	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Construction de bâtiments	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Génie civil	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
ACTIVITÉS POUVANT AVOIR DES SYNERGIES AVEC LA BIODIVERSITÉ	Production et distribution d'électricité et de gaz	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Captage, traitement, distribution d'eau	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Collecte et traitement des eaux usées	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Collecte, traitement, élimination des déchets	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Activités de transport (passagers, marchandises)	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Hébergement, restauration	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Activités récréatives et de loisirs	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Activités pour la santé humaine et action sociale	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible
	Arts, spectacles, activités d'architecture et d'ingénierie	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible	faible

Niveau risques/opportunités : nul faible moyen élevé

Source : © MEB 2015

Périmètre de l'analyse : France

secteurs et sous-secteurs d'activité⁽⁷⁾. Six catégories distinctes de risques/opportunités, intrinsèquement liées entre elles, peuvent être mises en évidence pour les entreprises.

Les risques et les opportunités de marché

La non-prise en compte de la biodiversité par une entreprise peut être source de baisse de revenus, de perte de parts de marché et/ou de perte d'accès à certains marchés.

Les activités basées sur l'exploitation des ressources naturelles présentent des risques de marché plus importants que les autres, du fait du recours toujours plus conséquent aux produits certifiés, comme par exemple dans la sylviculture et certaines filières en aval comme l'industrie du papier et du carton. Ainsi, ne pas s'intégrer dans une démarche de certification revient à perdre potentiellement des parts de marché conséquentes à court terme, voire à perdre l'accès à certains marchés à moyen terme. La filière forêt-bois française, par exemple, compte en 2015 plus de 8 millions d'hectares de forêt certifiés PEFC (Pan European Forest Certification), soit environ 35 % de la surface forestière française (PEFC, 2015). Ce sont aujourd'hui plus de 3 000 entreprises dans 14 secteurs d'activité (pâte et papier, imprimerie et chaîne graphique, ameublement, construction...) qui ont désormais une chaîne de contrôle certifiée PEFC imposant de distinguer clairement les bois certifiés ou non tout au long de la chaîne de transformation et de commercialisation⁽⁸⁾. Leur nombre a été multiplié par 3 en 5 ans⁽⁹⁾. Le label FSC (*Forest Stewardship Council*) est le deuxième label d'importance en certification forestière en France, avec 20 000 hectares de forêts et plus de 800 entreprises déjà certifiées (FSC, 2014). Par ailleurs, l'absence de prise en compte de la biodiversité, en dehors des considérations

liées à la certification, peut également se révéler problématique pour ces secteurs : l'exemple de la chouette tachetée au nord-ouest des Etats-Unis et du Canada, dont l'habitat est constitué principalement de vieilles forêts, est un cas emblématique d'impact de la biodiversité sur une activité d'exploitation. La protection de l'espèce, aujourd'hui en voie d'extinction, caractérisée par une aire de répartition particulièrement vaste et une faible densité d'individus, a en effet profondément impacté l'industrie du bois de l'ensemble de la région depuis les années 1970, à mesure que son habitat s'est réduit en lien avec l'exploitation forestière. A l'inverse, les risques de marché pour les activités pouvant avoir des synergies avec la biodiversité (collecte, traitement et élimination des déchets, par exemple) paraissent plus faibles, l'intégration de la biodiversité dans ces activités n'étant pas forcément un prérequis indispensable à tout développement.

La prise en compte de la biodiversité par les entreprises peut également engendrer des opportunités de marché, source de hausse de revenus, de gains de parts de marché et/ou d'accès à certains marchés. En agissant comme précurseurs en matière d'intégration de la biodiversité, les entreprises s'assurent ainsi un positionnement stratégique sur des marchés susceptibles d'évoluer rapidement. Ici, ce sont les activités pouvant avoir des synergies avec la biodiversité qui offrent le plus de potentiel, comme dans le cas de la production d'eau potable, des activités d'architecture, celles liées à l'ingénierie ou encore de la construction ou de la promotion immobilière⁽¹⁰⁾. Pour les activités basées sur l'exploitation des ressources naturelles, la situation est variable en fonction de la place des produits certifiés sur les marchés : plus celle-ci est importante, moins des opportunités supplémentaires semblent envisageables. Mais les opportunités peuvent également être intéressantes dans les secteurs où la demande en produits naturels au sens large (certifiés ou non) présente un potentiel certain, comme dans l'industrie cosmétique par exemple.

Les risques et opportunités liés aux coûts

La non-prise en compte de la biodiversité peut engendrer une hausse des coûts de production, une perte de productivité ou des ruptures dans la chaîne d'approvisionnement, remettant ainsi en cause la compétitivité des entreprises. Les activités basées sur l'exploitation des ressources naturelles, de manière directe ou indirecte, comme l'agriculture et l'industrie agroalimentaire, sont ici particulièrement concernées, leur viabilité étant basée en grande partie sur le fonctionnement des écosystèmes. Mais c'est également le cas pour d'autres activités. Par exemple, le secteur de la protection des captages d'eau potable ainsi que du traitement et de la distribution de l'eau est sujet à des coûts importants liés aux pollutions diffuses (nitrates, pesticides). Or, au-delà même de la source des pressions issues d'apports anthropiques, la hausse des coûts de traitement peut être notamment liée à la destruction de zones tampons en amont (bandes enherbées, fossés végétalisés...), permettant habituellement de limiter le ruissellement des intrants agricoles, et/ou à une dégradation des conditions hydromorphologiques des cours d'eaux, entraînant une diminution de la capacité d'autoépuration des milieux. En effet, la diversification des faciès d'écoulement, les méandres ou la présence de ripisylves sont des facteurs essentiels favorisant la capacité d'autoépuration des cours d'eau (Nicolas et al., 2012), et donc limitant in fine les coûts de traitement nécessaires en aval.

L'intégration de la biodiversité dans les modes de production peut être source d'opportunités en matière de réduction des coûts et d'augmentation de la productivité, notamment pour les activités d'exploitation des ressources naturelles. Par exemple, les démarches agroécologiques, un ensemble de pratiques agricoles qui s'appuient sur les fonctionnalités des agroécosystèmes, tentent de marier performance économique des exploitations et performance environnementale en réduisant l'utilisation des ressources naturelles fossiles et les pressions sur l'environnement (Guillou, 2013). Les techniques varient fortement, mais reposent sur les principes de diversification et d'autonomisation.

(7) Ces secteurs et leurs intitulés sont basés sur la nomenclature d'activités française de l'INSEE (NAF rév. 2, 2008, édition 2015) qui classent les entreprises en fonction de l'activité principale exercée (APE). Toutes les classes présentées dans le tableau ne sont pas au même niveau. Certaines sont au niveau « section », d'autres au niveau « division », en sachant qu'une section est composée de plusieurs divisions. Périmètre d'analyse : France.

(8) PEFC, 2015

(9) *Ibid.*

(10) Par exemple, le recours au label BiodiverCity peut être différenciant entre deux promoteurs proposant un programme à une collectivité.

→ Elles comprennent notamment la diversification des assolements, la couverture quasi-permanente des sols ou encore l'utilisation d'infrastructures naturelles (haies, bandes enherbées, arbres...) pour lutter contre l'érosion, les bioagresseurs et améliorer la fertilité des sols. L'impact économique de ces démarches et techniques, basées sur les processus naturels et la biodiversité, est variable en fonction des systèmes d'exploitation⁽¹¹⁾. En grandes cultures par exemple, la baisse des charges opérationnelles liée à une moindre utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires peut dans certains cas compenser, voire plus que compenser, la baisse des rendements, maintenant ou améliorant ainsi la marge brute des exploitations par rapport aux systèmes conventionnels. Dans les systèmes agroforestiers, les quelques études disponibles suggèrent une productivité de biomasse par unité de surface de 20 à 60 % supérieure à celle de systèmes agricoles et forestiers mis en œuvre séparément, amenant ainsi à une rentabilité des systèmes associant arbres et cultures, supérieure à celle des systèmes conventionnels à production disjointe⁽¹²⁾. Quant aux filières en aval, l'enjeu en termes d'opportunités tient ici principalement à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en matières premières.

Les risques/opportunités liés à l'image et à la réputation

L'absence d'intégration de la biodiversité par les entreprises est susceptible de générer des risques en matière d'image et de réputation auprès des différentes parties prenantes que sont les clients, les fournisseurs, mais également les financeurs, les organismes publics ou encore la société civile au sens large (associations...). L'image et la réputation se distinguent par leur rapport au temps

(11) Guillou, 2013

(12) *Ibid.*

(court terme pour l'image, moyen/long terme pour la réputation) et la capacité de l'entreprise à les gérer (une image peut être contrôlée par la communication en entreprise, il en va différemment pour la réputation qui découle de la perception des parties prenantes). Mais ces deux notions restent intrinsèquement liées. Les risques liés à l'image et à la réputation concernent la quasi-totalité des secteurs d'activité, de l'industrie de l'habillement au génie civil, en passant par l'hébergement et la restauration. Ils semblent néanmoins plus importants pour les secteurs d'activité entraînant la destruction directe de milieux, comme les industries extractives ou encore les secteurs caractérisés par une forte intégration des enjeux environnementaux, comme l'industrie du papier et du carton, et dans lesquels une entreprise qui ne se plierait pas aux standards les plus partagés sur le marché pourrait souffrir d'une dégradation de son image comparativement à ses concurrents. Dans un monde où l'accès à l'information est désormais disponible partout et à tout moment, notamment sur les réseaux sociaux, les exemples d'entreprises soumises à des campagnes de dénonciation par la société civile fourmillent, comme dans le cas des groupes Lego et Shell pointés du doigt par Greenpeace en 2014, du géant IKEA critiqué par Oxfam en 2006 pour les limites de sa politique RSE ou du groupe papetier mondial *Asia Pulp and Paper*, fournisseur de papier et d'emballages issus pour partie, selon certaines ONG comme Greenpeace, de bois illégal, pour des entreprises comme Kraft, Nestlé, Adidas, Mattel ou Danone, qui, depuis, ont cessé de s'approvisionner auprès de cet acteur et se sont engagées à mettre en œuvre des politiques de lutte contre la déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement. A l'inverse, des secteurs comme la production et la distribution d'électricité ou l'action sociale, pour lesquels la nature n'est pas un élément central de l'activité des entreprises, présentent des risques d'image et de réputation *a priori* plus faibles

en cas de non-prise en compte de la biodiversité. La santé est un cas particulier : elle présente vraisemblablement une grande dépendance et des interrelations significatives avec la biodiversité, mais cela n'est pas encore perçu par les citoyens-consommateurs.

Symétriquement, l'intégration de la biodiversité peut également être source d'opportunités pour les entreprises qui valorisent leurs actions engagées en faveur de la biodiversité, améliorant ainsi leur image à court terme et leur réputation à long terme vis-à-vis de leurs parties prenantes. Par exemple, l'ONG WWF monte des partenariats avec des entreprises de nombreux secteurs pour les inciter à faire évoluer leurs pratiques et réduire leur empreinte écologique. En contrepartie, dans certains cas et sous conditions, les entreprises peuvent adosser à leurs produits le logo de l'association, qui atteste d'un engagement pris sur un domaine précis par l'entreprise dont l'image et la réputation peuvent être dès lors améliorées.

Les risques/opportunités liés à la réglementation

La réglementation portant sur la préservation de la biodiversité s'est peu à peu renforcée ces dernières années en France, à travers notamment l'émergence de la responsabilité environnementale des entreprises (loi LRE) qui instaure une obligation de réparation du préjudice écologique, la réforme des études d'impact environnemental et le renforcement de la démarche « Eviter-Réduire-Compenser » (loi Grenelle II) ou encore l'obligation de reporting extra-financier sur la biodiversité (cf. Initiatives). Ces différentes obligations, quand elles n'ont pas été suffisamment anticipées puis appliquées par les entreprises, peuvent engager leur responsabilité juridique et se traduire par une détérioration de l'image, une hausse des coûts et une perte de bénéfices financiers. Ces risques sont particulièrement palpables pour les

entreprises dont l'activité entraîne une destruction des milieux naturels, comme l'extraction de matériaux, le génie civil ou la construction. L'exemple du pique-prune, une espèce protégée de coléoptères qui niche dans les arbres âgés de plus de 40 ans, a déchaîné les passions dans les années 1990 en lien avec la construction de l'autoroute A28 entre Le Mans et Tours qui a été retardée de 6 ans. Des exemples plus récents attestent l'importance pour les acteurs d'une application robuste et systématique de la séquence ERC. En 2014, l'arrêté préfectoral autorisant l'exécution de divers travaux hydrauliques à l'occasion du prolongement de l'autoroute A34 vers la Belgique a été reconnu illégal pour cause d'insuffisance des mesures compensatoires, suite à une plainte déposée par l'association France Nature Environnement. Autre exemple : entre 2009 et 2013, la commercialisation de la zone industrielle de Moron sur l'agglomération de Saumur dans le Maine-et-Loire a été interrompue suite à la découverte tardive de cinq espèces floristiques et au passage d'espèces faunistiques protégées sur le site, empêchant l'implantation d'entreprises et la création d'emplois par le projet. A l'inverse, la mise en œuvre de démarches volontaires allant au-delà des

obligations réglementaires peut permettre aux entreprises d'anticiper des évolutions futures de la réglementation, de réduire les coûts de mise en conformité à venir et de favoriser l'acceptabilité politique et sociale des projets.

Les risques/opportunités liés à l'accès au financement

Du point de vue des acteurs du secteur financier, les risques liés à la non-prise en compte de la biodiversité dans leurs choix d'investissement et de financement deviennent de plus en plus tangibles. Aujourd'hui, 80 établissements financiers de 34 pays sont signataires des principes de l'Equateur ⁽¹³⁾ et se sont donc engagés à appliquer des critères de performance, définis par la Société Financière Internationale, dans le financement de projets, critères dont le n°6 (PS6) porte sur la biodiversité et les services écosystémiques. Ces critères comprennent notamment l'obligation d'appliquer la séquence « Eviter-Réduire-Compenser », y compris donc dans les pays où la réglementation ne l'exige pas,

(13) Lancés en 2003, les principes de l'Equateur sont un engagement de la part des institutions financières signataires à prendre en compte, dans le choix des projets qu'elles financent, un certain nombre de critères d'évaluation socio-économiques et environnementaux.

expliquant ainsi le niveau relativement élevé des risques d'accès au financement pour les activités entraînant une destruction de la nature, qui sont les plus communément soumises à ce stade à cette obligation (cf. INTERNATIONAL). Par ailleurs, la Déclaration du Capital Naturel (DCN)⁽¹⁴⁾ a formalisé la reconnaissance de l'importance, pour les métiers financiers, du capital naturel producteur de services écosystémiques dans la construction d'une économie mondiale durable. Les critères de choix de financement ou d'investissement s'orientent progressivement vers l'inclusion de critères dits « extra-financiers », dédiés notamment à la prise en compte de la biodiversité dont la matérialité commerciale et financière est croissante. Ainsi, les entreprises qui n'engageront pas de démarches en faveur de la biodiversité s'exposeront dans un avenir proche à une réduction des financements disponibles pour le développement de leur activité. La décision en juin 2015 du fonds souverain national norvégien, qui contrôlait à lui seul 1,3 % de la capitalisation boursière mondiale fin 2014, de retirer ses participations dans des entreprises minières ou des groupes d'énergie pour lesquels le charbon représente plus de 30 % de l'activité ou du chiffre d'affaires est à méditer. S'il s'agit d'un domaine connexe, celui du climat, ce type d'engagement en matière de biodiversité est appelé à se développer dans l'avenir pour de nombreux secteurs. Au contraire, les entreprises qui agissent en faveur de la biodiversité seront en mesure de sécuriser un accès au financement.

Les risques et opportunités liés à l'inspiration que procure la nature.

Le biomimétisme consiste à s'inspirer des stratégies et des propriétés du vivant pour résoudre des problématiques industrielles, urbaines ou environnementales (voir INITIATIVE). En effet, la nature telle que l'on peut l'appréhender aujourd'hui est le fruit de millions d'années d'évolution au cours desquelles les espèces ont dû s'adapter en permanence à leur environnement. Ainsi, le vivant offre en quelque sorte aux entreprises 3 milliards

(14) Cf. Inventer p.17

L'enjeu de l'acceptabilité sociale des impacts sur la biodiversité des entreprises

Si l'absence d'application des obligations réglementaires en matière de biodiversité présente des risques indéniables pour les entreprises, leur application en tant que telle, quel que soit leur degré de robustesse, n'est pas toujours suffisante pour susciter l'adhésion des parties prenantes, et donc l'acceptabilité sociale et politique des projets ou modes de production au sein d'une activité. C'est notamment le cas pour des projets comme ceux de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, en Loire-Atlantique, du barrage de Sivens dans le Tarn ou encore du Center Parcs de Roybon dans l'Isère, qui cristallisent les tensions existantes entre conservation de la biodiversité et développement économique dans la société aujourd'hui. Les difficultés liées à l'acceptabilité sociale de ces projets, qui est conditionnée tout autant par leur nature que par la manière dont ils ont été conduits, montrent à quel point il est nécessaire, du point de vue des entreprises (et des pouvoirs publics), d'anticiper ce type de risques et de mettre en place des actions et stratégies, notamment en matière d'application de la séquence ERC, permettant de les prévenir, pour ne pas entacher durablement leur image et leur réputation.

→ d'années de recherche & développement. Globalement, si les risques liés à l'absence de prise en compte de l'inspiration que procure la nature semblent plutôt faibles pour la plupart des entreprises, il en va différemment en ce qui concerne les opportunités, qui peuvent être particulièrement intéressantes pour certains secteurs d'activité. Quelques exemples sont emblématiques (CGDD, 2012) : le Velcro, bande autoagrippante inspirée de la fleur de bardane, le profilage avant du Shinkansen (le TGV japonais) inspiré du Martin-pêcheur ou l'effet « lotus » à la base du principe des fenêtres autonettoyantes. Par ailleurs, une entreprise belge, Greenloop, développe actuellement un projet de stockage de CO₂ sous forme de calcaire en exploitant le procédé de biominéralisation, à l'image des coraux qui construisent leur squelette à partir de calcium et de bicarbonate prélevés dans l'eau de mer, donnant lieu aux immenses récifs que l'on connaît. Une entreprise suédoise, Swedish Biomimetics 3 000, a mis au point un procédé inspiré du Bombardier, un coléoptère qui projette

du liquide corrosif sur ses prédateurs, avec des applications dans les industries automobile (injection de carburant) et pharmaceutique (sprays sans gaz à effet de serre). Enfin, l'écoconstruction s'inspire désormais du modèle des termitières pour mettre au point des bâtiments à refroidissement passif permettant des économies d'énergie de 90 % par rapport à des bâtiments classiques.

Conclusion

L'objectif et les moyens de la lutte contre l'érosion de la biodiversité sont beaucoup plus complexes à exprimer que ceux de la lutte contre le changement climatique. Pourtant, les défis associés n'en sont pas moins essentiels pour l'ensemble des acteurs, tant publics que privés. Aujourd'hui, l'érosion de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes, les crises liées à la gestion de l'eau ainsi que l'échec de l'adaptation au changement climatique figurent parmi les 10 risques globaux les plus importants en termes d'impacts

recensés sur la dernière décennie par le Forum Economique Mondial à l'échelle de la planète.

Les développements précédents illustrent l'idée, encore peu mise en avant, que les entreprises peuvent être perçues non plus seulement comme faisant partie du problème, mais aussi comme élément structurant de la solution. Il convient néanmoins de noter que les approches volontaires menées par les entreprises ont également des limites et qu'elles ne suffiront pas, à elles seules, à lutter contre l'érosion de la biodiversité. Elles se focaliseront nécessairement sur certains écosystèmes d'où sont tirées leurs ressources ou sur la préservation de certains services écosystémiques considérés comme stratégiques. Seules des approches de gouvernance « combinées », proposant un cadre public incitatif cohérent encourageant les acteurs privés à mieux intégrer ces enjeux et à innover, pourront apporter des solutions efficaces et acceptables pour la gestion de la biodiversité. ■

Références :

Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (2014) « L'agriculture biologique : ses acteurs, ses produits, ses territoires ». *Chiffres clés-édition 2013* [en ligne]. Disponible sur : http://www.agencebio.org/sites/default/files/upload/documents/4_Chiffres/BrochureCC/CC2013.pdf

Commissariat Général au Développement Durable (2012) *Etude sur la contribution du biomimétisme vers une économie verte en France : état des lieux, potentiel, leviers*. MEDDE. Collection « Etudes et documents », n°72, Octobre 2012 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ED72.pdf>

Cosmebio (2014) « Chiffres clés du marché des cosmétiques naturels et bio. Résultats de l'étude de notoriété du label BIO menée par IPSOS ». Association Professionnelle de Cosmétique Ecologique et Biologique [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cosmebio.org/uploads/fichier/document/0/0/2/le-marche-des-cosmetiques-naturels-et-bio-07-07-14.pdf>

Deloitte (2012) « *Produits de beauté bio : une croissance durable ? Etat des lieux et perspectives en France* ». Extrait de l'étude, Consumer Business, Janvier 2012 [en ligne]. Disponible sur : http://www.deloitterecrite.fr/sites/www.deloitterecrite.fr/files/etude/1091/etude_produits_de_beaute_bio_janvier_2012.pdf

European Commission (2015) Case study n°9 – *Suez Environnement: innovative wetlands for wastewater management*. Workstream: Innovation for business and biodiversity. EU Business and Biodiversity Platform [en ligne]. Disponible sur : <http://ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/assets/pdf/innovation-case-studies/innovation-case-study-9-suez-env.pdf>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (2014) *The State of World Fisheries and Aquaculture: opportunities and challenges* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/content/d1/ea/9a1-5a71-4e42-86c0-f2111f07de16/f3720e.pdf>

Guillou M. (2013) *Le projet agro-écologique. Vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement*. Propositions pour le Ministre. INRA et Agreenium : Mai 2013 [en ligne]. Disponible sur : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Agroecologie_-_Rapport_double_performance_pour_le_MAAF_-_note_principale_et_annexes_-_VF_cle899e18.pdf

Marine Stewardship Council (2014) *Impacts environnementaux du programme MSC-Surveillance et Evaluation 1999-2013*.

Mission Economie de la Biodiversité (2014) La compensation écologique en France : quelles orientations pour la recherche ? Synthèse de la plateforme d'échange organisée par la Mission Economie de la Biodiversité de la Caisse des dépôts le 18 juin 2014. *Les Cahiers de BIODIV'2050. INITIATIVES*, Décembre 2014, n°3 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.mission-economie-biodiversite.com/downloads/Les-Cahiers-Plateforme.pdf>

Nicolas V., Oraison F., Souchon Y., Van Looy K. (2012) Restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau et mieux maîtriser les nutriments : une voie commune ? *Comprendre pour agir*. Onema, Décembre 2012 [en ligne]. Disponible sur : http://www.onema.fr/IMG/pdf/autopuration180613_ONEMA2.pdf

United Nations Environment Programme-World Conservation Monitoring Centre (2011) *Review of the biodiversity requirements of standards and certification schemes. A snapshot of current practice*. Secretariat of the Convention on Biological Diversity. CBD Technical Series, No. 63. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-63-en.pdf>

QUAND LE SECTEUR FINANCIER AGIT POUR LA BIODIVERSITÉ

En termes de relations avec la biodiversité, le secteur financier tient une place particulière. Les liens avec la biodiversité y sont en effet indirects et ne se matérialisent qu'à travers les entreprises cibles de l'investissement, du financement ou de l'assurance. L'ensemble des risques et opportunités portés par ces entreprises est cependant des critères essentiels d'évaluation pour les analystes, les gestionnaires de portefeuille, les conseillers financiers et les assureurs. En effet, ils peuvent avoir un impact important sur la rentabilité des entreprises visées, et donc sur le couple risque-rendement des actifs.

C'est principalement cette raison qui a justifié les récents travaux visant à mieux comprendre et intégrer le capital naturel dans les produits et services financiers, et ce, en fonction des classes d'actifs considérées. Par exemple, concernant le marché des dettes publiques qui représente environ 40 % des marchés obligataires au niveau mondial selon la Banque des Règlements Internationaux, il a été estimé que la dégradation de l'environnement, la raréfaction des ressources naturelles et la vulnérabilité aux impacts du changement climatique peuvent avoir des conséquences directes sur la croissance économique des pays considérés, et donc sur leur capacité à rembourser leurs emprunts (UNEP FI-GFN, 2012). On estime ainsi qu'une variation de 10 % de la capacité productive d'une nation en matière de ressources biologiques engendre une dégradation de la balance commerciale affectant le PIB à hauteur de 1 à 4 %⁽¹⁾. Les institutions financières, pour qui les obligations sont généralement perçues comme des actifs peu risqués, ont donc tout intérêt à intégrer cette dimension environnementale dans leur analyse des risques de crédit



souverain. Autre exemple : les emprunts obligataires de la part des entreprises sont un mode de financement de plus en plus privilégié face au crédit bancaire. Or, la raréfaction de la ressource en eau peut engendrer des coûts opérationnels ou des dépenses en capital supplémentaires pour certains secteurs d'activité, et donc affecter *in fine* la valeur des obligations émises. Certains outils en cours de construction visent justement à évaluer, du point de vue du détenteur d'obligations, les risques liés à cette raréfaction de la ressource et à les incorporer dans l'analyse des risques, de sorte à s'assurer une couverture optimale.

Une autre évolution majeure est en cours. Dans la lignée des investissements avec impact, c'est-à-dire des stratégies d'investissement cherchant à générer un impact social, sociétal et/ou environnemental positif tout en générant un retour financier⁽²⁾, le marché de l'investissement avec impact de conservation est en forte croissance. Ce nouveau type d'investissement dédié à la conservation de la nature vise à générer un profit tout en ayant un impact positif sur les écosystèmes, en particulier en

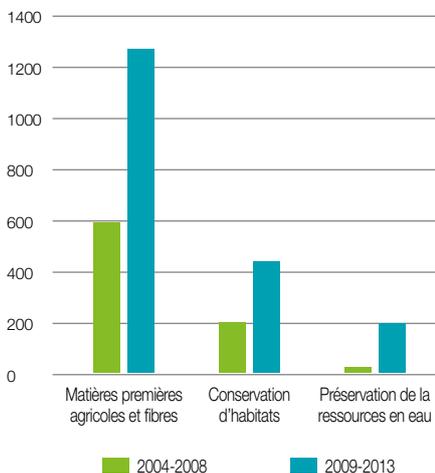
matière de réduction des pressions sur les ressources naturelles ou sur les habitats critiques. Pour qu'un investissement soit qualifié d'investissement avec impact de conservation, les impacts positifs doivent être un élément moteur de l'investissement et non un simple co-bénéfice. Selon une enquête récente (TNC, 2014), offrant une première estimation du marché réalisée à l'échelle mondiale, trois principaux secteurs peuvent être considérés comme rentrant dans le périmètre de l'investissement avec impact de conservation : la production durable de matières premières et de fibres, la conservation d'habitats naturels et la préservation de la ressource en eau (quantité et qualité). On estime ainsi que les investissements avec impact de conservation ont représenté 23,4 milliards de dollars US sur la période 2009-2013⁽³⁾. Si l'essentiel de ces montants a été investi par des bailleurs de fonds (Société Financière Internationale, Banque Européenne d'Investissement...), 1,9 milliard de dollars US l'a été par des acteurs du secteur privé (principalement des gestionnaires de fonds), à une croissance annuelle moyenne de 26 %, en grande partie dans le secteur de la production durable de matières premières.

(1) UNEP FI-GFN, 2012

(2) Ces investissements couvrent un vaste périmètre de secteurs, comme par exemple l'éducation ou le logement.

(3) TNC, 2014

Evolution de l'investissement privé avec impact de conservation par catégorie



↳ Sur cette même période, le taux de rendement interne (TRI) de ces investissements était compris entre 5 et 9,9 % (TNC, 2014).

Les principaux défis liés au marché de l'investissement avec impact de conservation sont ceux d'un marché encore immature, à savoir le manque de possibilités d'investissement avec un profil risque-rentabilité approprié, le manque de compétences au sein des équipes en charge de la gestion de tels portefeuilles et la faible standardisation des métriques susceptibles de mesurer les impacts en matière de conservation. ■

Pour aller plus loin

The Nature Conservancy – NatureVest, EKO Asset Management Partners (2014) "Investing in conservation: A Landscape assessment of an emerging market". November 2014 [en ligne].

Disponible sur : www.jpmorganchase.com/corporate/Corporate-Responsibility/document/InvestingInConservation_Report_r2.pdf

UNEP-FI-GFN - United Nations Environment Programme Finance Initiative – Global Footprint Network (2012) *A New Angle on Sovereign Credit Risk. E-RISC : Environmental Risk Integration in Sovereign Credit Analysis, Phase 1 Report* [en ligne]. Disponible sur : www.footprintnetwork.org/images/article/uploads/ERISC.pdf

LA DÉCLARATION DU CAPITAL NATUREL : POINT D'AVANCEMENT

La Déclaration du Capital Naturel est une déclaration du secteur financier pour s'engager en faveur de l'intégration des enjeux liés au capital naturel dans les produits et services financiers. Elle a été adoptée en 2012 à l'occasion du Sommet de Rio + 20. La Caisse des Dépôts, qui a intégré le comité de pilotage du projet, fait partie des 40 établissements financiers signataires (banques, fonds d'investissement et assureurs), appuyés par des « supporters » (associations, ONG ou institutions intergouvernementales) et un comité d'experts pour l'élaboration d'outils et de méthodologies adaptés aux différents métiers financiers.

Suite à l'élaboration des feuilles de route 2015-2020, les travaux en cours doivent aboutir à des résultats concrets dès 2015 qui répondent aux différents besoins exprimés lors de la journée d'échange qui a eu lieu le 7 avril 2015 à Washington aux Etats-Unis. Parmi ces besoins mis en avant, on peut citer :

- ↳ Développer des outils simples et opérationnels adaptés à des non-spécialistes en charge des décisions d'investissement et de financement. Ces outils doivent aussi permettre d'accueillir les équipes internes (des opérationnels au management) aux enjeux de durabilité et d'ouvrir un dialogue avec les parties prenantes externes (dialogue actionnarial, relation client...).
- ↳ Privilégier les méthodologies basées sur des métriques (approche quantitative), à analyser sous l'angle de risques et d'opportunités, sous réserve d'une approche efficiente d'un point de vue de la collecte et de leur utilisation, et de la valeur qu'elles apportent.
- ↳ Adapter des outils et des méthodologies à la diversité des enjeux rencontrés par les établissements financiers, en fonction de leurs métiers (modes d'intervention et classes d'actifs), de leurs statuts (institutionnels ou non) et de leurs spécificités (en particulier leurs sensibilités sectorielles ou géographiques).

- ↳ Engager une réflexion sur la manière d'appréhender les enjeux liés à la biodiversité. L'érosion de la biodiversité comme le changement climatique sont identifiés comme des facteurs d'appauvrissement du capital naturel. Comme pour d'autres enjeux clés (disponibilité de la ressource en eau, mesure de l'empreinte carbone), la volonté est d'associer à la biodiversité un indicateur de mesure, comme par exemple un taux d'extinction ou d'abondance d'espèces. Cette approche est cependant limitative, puisqu'elle n'intègre pas la notion de service écosystémique. L'établissement d'une doctrine biodiversité (basée sur des critères d'évaluation, voire d'exclusion, adaptés au degré de sensibilité des secteurs) pourrait permettre de résoudre cette difficulté.
- ↳ Enfin, s'inscrire dans les réflexions développées dans le cadre d'initiatives partenaires, en particulier la *Natural Capital Coalition* et le WAVES (*Wealth Accounting and Valuation of Ecosystem Services*) qui ciblent respectivement les entreprises et le secteur public. ■

UN NOUVEAU LABEL INTERNATIONAL POUR VALORISER LES ACTIONS DES ACTEURS PRIVÉS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ



© Rafal Cichawa

L'une des initiatives visant actuellement à faciliter les investissements privés en faveur de la biodiversité concerne la labélisation de zones de conservation vérifiées ou VCAs (*Verified Conservation Areas*). Pour qu'un site soit labellisé VCA, le gestionnaire du site, qu'il soit public, privé ou communautaire, doit définir et mettre en place un plan de gestion de la biodiversité validé par un tiers et répondant aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de préservation et d'utilisation durable des ressources naturelles. Les résultats de ces plans de gestion devront ensuite être suivis annuellement et faire l'objet de rapports d'activité. L'intérêt de ce nouveau label dédié à la préservation de la biodiversité est double. Son caractère transversal, premièrement, permet la certification de tout type de site ou d'aire géographique : espaces naturels protégés, sites abritant des espèces remarquables, mais également sites avec des habitats d'intérêt écologique en ville ou en milieu agricole, ou encore espaces de biodiversité

ordinaire avec des enjeux eau ou carbone par exemple. Deuxièmement, pour les acteurs qui choisissent de labelliser leur site, il permet de rendre compte et de valoriser d'une manière visible, et selon des critères connus, les actions engagées, dont les principaux résultats seront répertoriés sur un registre public.

Cette initiative, dont les prémices ont démarré à l'échelle internationale dans la lignée des réflexions sur les Mécanismes de Développement Propre (MDP) pour le climat dès 2008, s'adresse notamment aux entreprises pour lesquelles un besoin de reconnaissance par un tiers de leurs actions en faveur de la biodiversité est souvent nécessaire pour démontrer leur robustesse et leur légitimité. L'idée derrière le développement de ce label est donc d'attirer des financements additionnels pour la conservation de la biodiversité en reconnaissant et en mettant en avant le rôle que peuvent jouer les acteurs, notamment privés, en matière de conservation. La certification VCA est

par ailleurs compatible avec les standards de performance n°6 de l'IFC et peut être appliquée de manière complémentaire aux certifications environnementales sectorielles traditionnelles (MSC, FSC, PEFC, RSPO...), privilégiant ainsi une approche territoriale de la biodiversité de manière complémentaire aux pratiques de gestion des ressources mises en avant par les labels sectoriels. Une quinzaine de sites répartis dans le monde entier sont d'ores et déjà en cours de labélisation en 2015, que ce soient des aires protégées en vue d'obtenir reconnaissance et financement ou des sites gérés directement par des entreprises. ■



Pour aller plus loin

v-c-a.org

L'INTÉRÊT DES INFRASTRUCTURES VERTES FACE AUX INFRASTRUCTURES GRISES : LEÇONS TIRÉES DE QUELQUES EXEMPLES DANS LE MONDE

Les infrastructures vertes forment un réseau stratégique constitué de zones naturelles et semi-naturelles de qualité, ainsi que d'autres éléments environnementaux, qui est conçu et géré dans le but de rendre de nombreux services écosystémiques et de protéger la biodiversité dans les milieux ruraux et urbains (Commission Européenne, 2014). La notion d'infrastructure reprend une terminologie historiquement utilisée dans les domaines de l'ingénierie ou de l'économie en l'appliquant à l'écologie. A l'image du concept de « capital naturel », ce changement sémantique participe au décloisonnement des problématiques économiques et environnementales en cours aujourd'hui qui touche de nombreux pans de la société, y compris les entreprises. Certaines entreprises multinationales commencent à déceler le potentiel associé à l'utilisation des processus naturels dans la conduite de leurs activités opérationnelles. Un groupement d'acteurs composé du géant de l'industrie chimique Dow, des multinationales Shell et Unilever, de la société d'assurance Swiss Re, ainsi que de l'ONG américaine The Nature Conservancy (TNC), a conduit une analyse comparative de l'utilisation d'infrastructures vertes face aux infrastructures grises traditionnelles à différents niveaux de leurs activités respectives, le tout à partir d'une série de projets présentant des degrés d'avancement distincts (en cours de construction, pilote ou opérationnel depuis plusieurs années). Certains de ces projets ont été présentés dans le cadre de la plateforme « Entreprises et Biodiversité » coordonnée par la Commission Européenne (EU B@B). Les infrastructures vertes sont analysées ici en tant que moyen d'amélioration de la résilience des

activités de l'entreprise face à des facteurs économiques ou environnementaux externes, comme moyen de protection du capital de l'entreprise ou encore comme moyen d'optimisation de ses coûts de production. En tout, une quinzaine de projets ont été ainsi analysés et mis en perspective.

Parmi ceux-ci, le complexe industriel chimique de Seadrift dans l'Etat du Texas, qui produit de la résine de plastique et d'autres produits chimiques organiques, a été soumis il y a une dizaine d'années à un renforcement de la réglementation de l'Agence pour la Protection de l'Environnement américaine (EPA) sur la qualité et le niveau de turbidité de l'eau en sortie du complexe, nécessitant ainsi des changements coûteux dans les processus de production ou la construction d'infrastructures de traitement traditionnelles des eaux (évaluée à un coût de 40 millions de dollars). Le choix a finalement été de construire une zone humide artificielle utilisant les capacités de traitement naturel du phytoplancton, pour un coût initial de 1,3 million de dollars, en complément des bassins de traitement existants.

Toujours au Texas, un projet mené par Dow en collaboration avec TNC, vise à reforester une zone située en sortie d'un complexe chimique dont la qualité de l'air ne respecte plus la réglementation en vigueur en matière de concentration en oxyde d'azote. La capacité d'absorption de l'excédent de pollution par l'écosystème forestier pourrait être mobilisée ici pour éviter le recours à des technologies de dépollution coûteuses tout en offrant une multiplicité de co-bénéfices en matière de services écosystémiques.

Autres projets menés cette fois par le groupe Shell : en Louisiane, aux Etats-Unis, l'entreprise est soumise à un problème chronique d'érosion dans les zones côtières qui endommage les oléoducs et les gazoducs, nécessitant ainsi un suivi et une maintenance particulièrement coûteuse. Un projet en cours, en collaboration avec TNC, vise donc à utiliser des récifs coquilliers⁽¹⁾, de manière complémentaire aux solutions techniques existantes, pour lutter contre cette érosion. Dans la même optique, Shell utilise désormais des techniques de réhabilitation naturelle des zones adjacentes aux pipelines dans certaines zones forestières de l'Etat de British Columbia au Canada pour lutter contre l'érosion des sols via le recours à des espèces locales connues pour leur résilience, leur croissance rapide et leur volume racinaire.

De manière transversale, quelques enseignements majeurs de ces expériences mettent en avant les avantages relatifs des solutions naturelles et des solutions techniques :

➔ A l'inverse des infrastructures grises traditionnelles qui se prêtent aisément à la standardisation, indispensable pour susciter des économies d'échelle, les infrastructures vertes doivent être appréhendées localement de manière à répondre aux enjeux spécifiques de chaque site. Cependant, elles présentent des opportunités particulièrement intéressantes en matière de gestion des risques sociopolitiques via une collaboration indispensable avec les parties prenantes locales, compte tenu

(1) Ces récifs sont composés d'un assemblage dense de coquillages, ici des huîtres.



de la nature même des projets. Ce n'est pas toujours le cas pour les infrastructures grises où les parties prenantes sont en général mobilisées pour faciliter l'acceptabilité du projet, mais sans pour autant se traduire par une participation active à sa construction ou à sa mise en œuvre.

→ Les solutions basées sur les infrastructures vertes, c'est-à-dire en grande partie sur le génie écologique, semblent globalement moins coûteuses que celles utilisant les infrastructures grises traditionnelles, et ce, de manière significative, en raison d'investissements initiaux et de coûts de fonctionnement inférieurs, notamment en matière de suivi et de contrôle. Par ailleurs, les infrastructures grises sont des actifs dont la valeur se déprécie dans le temps et dont le remplacement en fin de vie est particulièrement coûteux. A l'inverse, les infrastructures vertes nécessitent des coûts de gestion relativement modestes, principalement de par la capacité d'autorégulation des écosystèmes, et présentent par ailleurs l'avantage de produire des co-bénéfices importants en termes écologiques et/ou économiques.

→ Les infrastructures vertes sont basées sur des processus mobilisant des ressources naturelles locales, nécessitant moins d'énergie que les infrastructures grises. La sensibilité des activités aux fluctuations des prix de l'énergie et des matières premières est donc moindre que dans le cas des infrastructures grises. Mais, en contrepartie d'une intensité énergétique plus faible, les infrastructures vertes requièrent une emprise spatiale plus forte.

→ Enfin, la performance des infrastructures vertes en matière d'atteinte de l'objectif fixé est dépendante de facteurs externes sur lesquels l'entreprise n'a pas de contrôle (dynamiques écologiques locales complexes, variations climatiques saisonnières, sensibilité accrue aux événements extrêmes...), ce qui présente, en première analyse, des risques d'exécution importants pour l'entreprise comparativement à l'utilisation d'infrastructures pour lesquelles la prévisibilité des résultats est plus aisée. Cependant, les infrastructures vertes font potentiellement preuve d'une certaine capacité d'adaptation à des changements progressifs.

Alors que la mobilisation des fonctionnalités écologiques des écosystèmes par des entreprises est encore balbutiante, cette analyse comparative et ces retours d'expérience de grandes entreprises ont le mérite de mettre l'accent sur quelques conditions de réussite de l'utilisation des infrastructures vertes par les acteurs privés, parmi lesquelles on peut citer :

→ Une meilleure appréhension de la thématique par les équipes sur le terrain et par le management, un développement de compétences techniques en interne et la création de standards sur lesquels les industries peuvent s'appuyer.

→ La nécessité de renforcer la robustesse et la prévisibilité des résultats des infrastructures vertes, comparativement aux techniques d'ingénierie traditionnelles. C'est une condition indispensable pour l'acceptation des solutions naturelles par les autorités compétentes (collectivités, services instructeurs et organismes publics divers...), au même titre que les solutions techniques traditionnelles.

→ La nécessité de combiner, de manière transitoire ou permanente, l'utilisation des infrastructures vertes et grises, de sorte à renforcer la résilience globale de l'activité de l'entreprise face à des facteurs économiques ou environnementaux externes. ■

Pour aller plus loin

Dow, Swiss Re, Shell, Unilever, The Nature Conservancy (2013) "The Case for Green Infrastructure. A Joint-Industry White Paper". June 2013 [en ligne]. Disponible sur :

www.nature.org/about-us/the-case-for-green-infrastructure.pdf

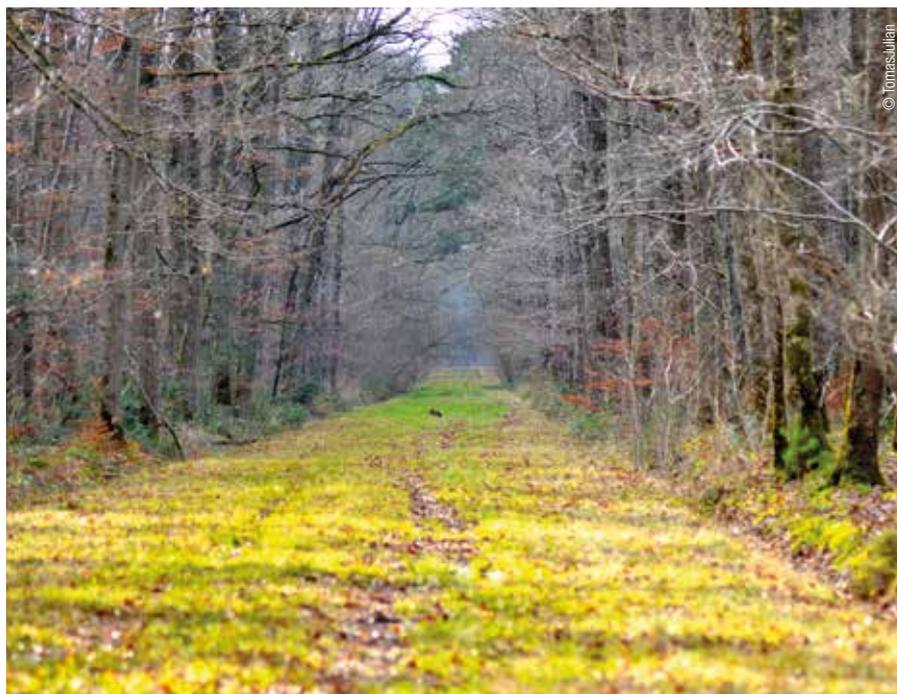
Cas d'étude de la plateforme européenne « entreprises et biodiversité » :

ec.europa.eu/environment/biodiversity/business/workstreams/workstream2-innovation-for-biodiversity-and-business/2014-output_en.htm

LES ENGAGEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ À L'INTERNATIONAL EN FAVEUR DE LA NON-PERTE NETTE OU DE L'IMPACT POSITIF NET SUR LA BIODIVERSITÉ : QUELLES AVANCÉES ?

Partant du constat que la gestion des impacts environnementaux des entreprises joue un rôle clé pour la préservation de la biodiversité, et en l'absence de réglementations environnementales contraignantes dans certains pays ou de financements octroyés par les institutions financières appliquant les critères de performance n°6 de l'IFC sur la biodiversité, les engagements volontaires des entreprises donnent une ambition et un cadre possibles pour l'action en faveur de la biodiversité. Ces engagements peuvent prendre la forme d'objectifs de non-perte nette ou d'impact positif net sur la biodiversité, et ce, à l'échelle de l'ensemble des activités de l'entreprise. Selon une étude récente, depuis le premier engagement de ce type formalisé en 2001 par l'entreprise Solid Energy New Zealand Ltd, 32 entreprises au niveau international se sont engagées en faveur de l'un ou l'autre de ces objectifs (qui ne font cependant pas l'objet de définitions partagées), dont 18 qui font référence de manière explicite à la biodiversité (UICN, 2015). C'est encore peu, mais le mouvement s'est accéléré ces dernières années.

Le secteur minier a fait figure de pionnier dès le début des années 2000 et compte 12 entreprises engagées, comme le Groupe Rio Tinto par exemple, suivi en nombre par le secteur de l'énergie (5 dont British Columbia Hydro and Power Authority ou le groupe Greenko) et les industries manufacturières (4 dont Interface, Inc. ou encore Sony Corporation). La prévalence des entreprises du secteur de l'extraction minière dans ce panel d'acteurs s'explique principalement par le caractère relativement



© Tomasz Julek

précis et défini de ses impacts dans l'espace et dans le temps, par la forte rentabilité de l'activité sur une surface relativement restreinte, permettant ainsi l'allocation de moyens conséquents à la protection de l'environnement, ainsi que par l'existence de plateformes d'échange de bonnes pratiques au niveau international dédiées jusqu'à présent à un nombre limité de secteurs (extraction et infrastructures) comme le BBOP (*Business and Biodiversity Offsets Programme*) ou l'ICMM (*International Council on Mining and Metals*). Cependant, en matière de pressions sur la biodiversité, le secteur minier n'est pas forcément le plus impactant. A l'échelle mondiale, l'agriculture et l'exploitation forestière constituent par exemple une menace pour respectivement 8 482 et 7 953 espèces classées en liste rouge de l'UICN, contre

4 688 et 1 692 pour les secteurs des infrastructures et de l'extraction minière (UICN, 2015). Ainsi, l'UICN et un certain nombre de partenaires ont travaillé sur l'adaptation de la séquence « Eviter-Réduire-Réhabiliter-Compenser » aux spécificités des secteurs de l'agriculture et de l'exploitation forestière, dont l'engagement en faveur de l'environnement a plutôt pris la forme historiquement de l'utilisation de la certification, mais dans lesquels les entreprises gagneraient à intégrer des objectifs de non-perte nette ou d'impact positif net sur la biodiversité de manière complémentaire aux actions déjà engagées. Dans la lignée de ces divers engagements, la Caisse des Dépôts a adopté en mai 2015 une stratégie d'ensemble en faveur de la biodiversité qui engage le groupe sur une trajectoire à biodiversité positive. ■

INITIATIVES

SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'ENTREPRISE : UNE INITIATIVE DES CCI

CCI France et les CCI organisent depuis cinq ans le Tour de France de la Biodiversité afin de sensibiliser les entrepreneurs aux enjeux de la biodiversité et de les inciter à les prendre en compte dans leurs pratiques. Avec 8 à 10 réunions par an sur l'ensemble du territoire français, ce sont plusieurs dizaines d'acteurs de

l'entreprise, principalement de TPE/PME, qui ont été informés des liens qu'entretient leur activité avec la biodiversité, des enjeux juridiques qui les concernent et des nombreuses solutions locales leur permettant de prendre en compte ce sujet dans leur stratégie de développement. Depuis son lancement, 25 étapes ont été

réalisées à ce jour. La Mission Economie de la Biodiversité participe à ces sessions depuis 2014. ■

Plus d'infos sur www.cci.fr

AMÉLIORER LE REPORTING DES ENTREPRISES SUR LA BIODIVERSITÉ : ÉTAT DES LIEUX ET RECOMMANDATIONS DE L'UICN FRANCE

Du point de vue des entreprises, réaliser un reporting de leurs actions en faveur de la biodiversité et améliorer leur visibilité reste encore peu aisé. Dans le même temps, les documents de reporting ne permettent pas toujours aux acteurs de la conservation de la nature d'appréhender complètement et facilement comment les entreprises intègrent la biodiversité dans leurs stratégies et activités. C'est pourquoi l'UICN France a publié en 2014 une étude consacrée au reporting extra-financier sur la biodiversité⁽¹⁾ qui dresse un état des lieux du dispositif juridique et du panel d'indicateurs disponibles (référentiels internationaux et nationaux) et élabore des recommandations opérationnelles, afin d'améliorer le reporting et de permettre aux entreprises de mieux structurer, piloter et renforcer leurs actions et stratégies en faveur de la biodiversité.

En France, qui fait figure de pionnière en la matière, le dispositif juridique concernant le reporting extra-financier fait implicitement référence depuis 2002 aux informations

relatives à la biodiversité. Plus explicite depuis 2012, certaines entreprises doivent désormais communiquer sur « les mesures [qu'elles prennent] pour préserver ou développer la biodiversité » (article R225-105-1 du Code de commerce). Les entreprises concernées sont les sociétés cotées et celles dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires et le nombre de salariés dépassent certains seuils. Si de prime abord, les exigences en matière de reporting semblent élevées, le dispositif juridique reste très flexible. D'une part, l'obligation de communiquer sur « les mesures prises pour préserver et développer la biodiversité » est peu détaillée et peu explicite. D'autre part, l'application de cette réglementation suit le principe « appliquer ou expliquer », ce qui signifie que les entreprises peuvent choisir de ne pas communiquer d'informations sur la biodiversité si elles le justifient.

L'étude du comité français de l'UICN contient des recommandations portant sur

la méthode à adopter et les thématiques à traiter pour rédiger un reporting biodiversité de qualité. Par ailleurs, chaque recommandation est accompagnée d'exemples d'indicateurs que le Comité français de l'UICN conseille aux entreprises de renseigner. A titre d'exemple, l'étude recommande la publication d'informations sur l'engagement et l'organisation de l'entreprise en faveur de la biodiversité, mais aussi la publication d'informations sur les dépendances des activités à la biodiversité et aux services écologiques afin que les parties prenantes puissent évaluer la prise de conscience, par l'entreprise, de ces liens et par conséquent de la nécessité ou non d'investir et d'agir pour la préservation de la biodiversité. Elle recommande également d'informer sur les mesures prises pour répondre aux obligations réglementaires, tout comme les mesures volontaires allant au-delà des obligations juridiques. ■

Plus d'infos sur www.uicn.fr/Reporting-et-indicateurs.html

(1) UICN France, 2014. *Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs. Etat des lieux et recommandations*. Paris, France

LANCEMENT DU CEEBIOS

Récemment inauguré, le Centre Européen d'Excellence en Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS) (Oise) réunit scientifiques, groupes industriels, ingénieurs, start-up spécialisées, enseignants et étudiants au sein d'un laboratoire de réflexion transdisciplinaire sur le biomimétisme. Cette discipline consiste à s'inspirer de la nature, des stratégies et des propriétés du vivant pour construire des innovations durables répondant à des problématiques industrielles, urbaines ou encore environnementales. Présidée par Gilles Bœuf, par ailleurs président du Muséum national d'histoire naturelle, cette structure vise à fédérer un réseau de compétences à travers la recherche, la formation, l'accompagnement de projets innovants, via un Business campus dédié aux PME/TPE, et la sensibilisation. ■



Plus d'infos sur ceebios.com

LES INITIATIVES ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ : ORÉE ET EPE

En France, deux initiatives reconnues par la Plateforme Mondiale sur la Biodiversité et les Entreprises visent à renforcer la prise en compte de la biodiversité par les entreprises.

Plus d'infos sur www.cbd.int

L'association ORÉE réunit de multiples acteurs (entreprises, collectivités, associations, scientifiques, etc.) dans le cadre d'une réflexion commune sur les pratiques de gestion environnementale à l'échelle des territoires. Elle s'intéresse notamment aux liens entre biodiversité et économie, à travers ses groupes de travail (Prospective, Comptabilité, et Bâtiment et biodiversité coanimé avec l'association HQE) et une thèse sur la comptabilité environnementale. La dernière publication d'ORÉE, lancée le 8 juillet 2015 lors de la conférence scientifique de préparation de la COP21, traite des relations entre biodiversité et changements climatiques. ORÉE est par ailleurs le point focal français du Global Partnership for Business and Biodiversity, piloté par la CDB.

www.oree.org

L'association Entreprises pour l'Environnement (EpE) regroupe des entreprises françaises et internationales de différents secteurs économiques pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans leurs décisions stratégiques et dans leur gestion courante. La commission dédiée à la biodiversité conduit notamment des travaux sur la réduction des impacts, les impacts indirects et les indicateurs de mesure, pilotage et reporting sur la biodiversité.

www.epe-asso.org